



MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-LUDGER

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2024-263 RELATIF  
À LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

**AVIS PUBLIC** est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2024, à la salle du Conseil sise au 181, rue Principale, le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Ludger a adopté le règlement 2024-263 relatif à la Gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Ludger.

Le règlement 2024-263 peut être consulté au bureau municipal, aux heures habituelles de bureau. Le règlement 2024-263 entrera en vigueur le 11 décembre 2024.

DONNÉ À SAINT-LUDGER CE 11<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

Bernard Roy  
Directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Bernard Roy, en ma qualité de greffier de la municipalité de Saint-Ludger certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie au bureau municipal de Saint-Ludger et en le publiant sur le site internet de la Municipalité le même jour.

Bernard Roy  
Directeur général et greffier-trésorier